

Objet : Contribution à l'enquête publique relative au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2024-2029

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

En qualité de représentants du **Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) de Venelles**, nous vous soumettons par la présente notre contribution à l'enquête publique concernant le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2024-2029.

Les chiffres sont implacables !

- le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des français : 86% d'entre-eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile. (source santé.gouv). Et au-delà de la gêne, l'excès de bruit a des effets sur la santé, auditifs (surdité, acouphènes...) et extra-auditifs (pathologies cardiovasculaires, psychologiques...).
- Les valeurs de dépassements de seuil de bruit prévues par le code de l'environnement sont déjà nettement plus élevées que les valeurs limites recommandées par l'OMS. Et sont malgré tout largement dépassées sur le territoire.

La mise en place d'actions concrètes pour l'amélioration de l'environnement sonore et donc de la qualité de vie des habitants de notre Métropole doit être une PRIORITE pour TOUTES les communes de la Métropole Aix-Marseille.

CONSTATS

- le budget de 300 000 euros prévu nous semble totalement dérisoire face à l'ampleur des actions à mettre en place : 3260€ par commune de la Métropole permettront à peine de financer la pose de radars sonores !
- Les actions proposées dans le PPBE sont basées sur un trafic routier, aérien, ferroviaire et une urbanisation qui n'est plus d'actualité. En effet, elles se basent sur des cartes de bruit stratégiques approuvées par le Conseil Métropolitain, le 19 novembre 2021 pour les sources routières, aériennes et industrielles et le 15 décembre 2022 pour les sources ferrées. La prochaine mise à jour ne se fera qu'en 2026 et 2027 (selon les obligations réglementaires de la Directive européenne relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement). Soit bien après la mise en place du PPBE.
- La carte figurant dans le plan de consultation du PPBE indique 10 points de stations de mesures installés essentiellement autour de Marseille. Elle n'inclut pas les radars sonores de Venelles et donc toutes les données concernant le bruit relatif au trafic routier sur Venelles qui est pourtant impactée au quotidien par ces nuisances.
- Aucune proposition n'est faite pour augmenter le nombre de bus et leur fréquence.

NOS PROPOSITIONS

- ✓ Définitivement acter **la création d'une halte ferroviaire à Venelles** pour désengorger les routes et ainsi avoir une action sur la diminution du bruit du trafic routier à Venelles.
- ✓ Faire une priorité du **développement des transports en commun sur l'axe Est-Ouest** de la Métropole et de Venelles pour faciliter les déplacements hors voiture.
- ✓ **Etendre la gratuité des transports en commun** à tous les usagers comme cela se fait déjà au Pays d'Aubagne et de l'Etoile, à la Métropole de Montpellier (première Métropole d'Europe à avoir rendu les transports en communs gratuits) et des villes comme Niort, Dunkerque (<http://www.obs-transport-gratuit.fr/les-villes-du-transport-gratuit-163/gratuite-totale-184/>). La constatation est là : augmentation jusqu'à 50% du nombre d'usagers avec des retombées positives sur la qualité de la vie, la pollution et le bruit.
- ✓ **Augmenter** le nombre de bus et leur fréquence comme le fait la Région Grand Est. La meilleure solution pour diminuer l'usage de la voiture.
- ✓ Faire **coïncider les résultats du PPBE avec les préconisations votées dans le PLUI et le SCOT** pour interdire dans les règles d'urbanisme la construction de bâtiments en métal, véritables caisses de résonance pour le bruit ou toute autre construction génératrice d'un effet rebond du bruit de par ses matériaux ou son emplacement.
- ✓ Inciter les communes et les aménageurs à **produire des simulations d'exposition au bruit lors de la création ou le réaménagement de nouveaux quartiers** en suivant l'exemple du quartier Airbel où l'exposition de la population au bruit des infrastructures a été prise en compte.
- ✓ Préciser à quoi vont correspondre réellement les 300 000 euros indiqués dans le document d'informations du PPBE et décrire de manière précise le **budget qui sera réellement attribué à chacune des 7 actions prévues au PPBE**.
- ✓ **Venelles**, ville stratégique dans les déplacements routiers du Pays d'Aix, doit faire partie du **comité de pilotage du Plan anti bruit** qui sera mis en place par la Métropole Aix-Marseille ainsi que du **futur Observatoire du bruit**.
- ✓ Faire de **Venelles une ville candidate au projet "ZONES CALMES"** qui sera mis en place par la Métropole Aix- Marseille, au regard de ses actions labellisées pour la préservation de la biodiversité et ses engagements pour des mobilités plus douces sur son territoire.

- ✓ **Préserver et densifier les zones végétalisées en zone urbaine et le long de l'A51.** L'axe principal traversant Venelles de part en part se retrouve de plus en plus "à découvert" d'année en année intensifiant l'exposition au bruit de tous les venellois.
- ✓ **Faire un état des lieux complet des Points Noirs du Bruit sur Venelles** pour définir les priorités d'actions propres à Venelles. (revêtement de la chaussée, murs absorbeurs de bruit, radars de vitesse/bruit, transports en commun et mobilité douce...)
- ✓ **Faire acter dans le PPBE la mise en place des radars vitesse/bruit sur les grands axes de Venelles** pour faire un diagnostic des données et préconiser les solutions les mieux adaptées aux zones concernées telles que des feux rouges limitateurs de vitesse ou des radars de vitesse.
- ✓ **Faire un travail de concertation avec Vinci autoroutes** pour remplacer les **îlots en béton de séparation** de l'autoroute A 51 traversant Venelles par des glissières en métal qui laissent passer le son. Les îlots renvoient le son et impactent toutes les habitations bordant l'autoroute mais aussi toutes celles situées dans un périmètre de 1 km autour de l'autoroute.
Également, remplacer le **revêtement de la chaussée** par un revêtement phonique plus récent et donc aux propriétés phoniques beaucoup plus efficaces.
- ✓ **Mettre le long de l'autoroute A 51 passant à Venelles des panneaux ABSORBEURS de son** et non des panneaux phoniques qui renvoient le son ce qui ne règlera pas le problème de rebond du son de l'autoroute jusque vers les habitations. Les murs phoniques modernes utilisent des matériaux absorbants qui captent les sons et réduisent efficacement les nuisances et sont gage d'un quotidien plus calme pour les habitants.

Le constat du point de vue sociétal et médical des effets du bruit sur la santé est clair : des effets auditifs (fatigue auditive, surdité) et des effets extra-auditifs (risque d'accident, troubles cardiovasculaires et du sommeil, stress, baisse des performances cognitives...). ...La qualité de vie des habitants passe donc par une réelle réflexion sur les aménagements des espaces pour limiter au maximum toutes les nuisances (bruit, pollution de l'air). Ce point a été totalement oublié dans la construction et l'aménagement de nos villes au cours de ces 50 dernières années. Aussi, les plans d'actions de prévention de bruit prévus par la Métropole Aix-Marseille pour toutes les communes de son territoire ne pourront avoir de sens qu'en faisant coïncider toutes les réglementations et les budgets adéquats à la mise en place de ces actions. Quelle vision à moyen et long terme souhaite-t-on pour nos villes dans 50 ans ? Nous, nous souhaitons pour Venelles, et toutes les communes du territoire de la Métropole Aix-Marseille, des villes apaisées !

Le CIQ de Venelles
Dominique Tesniere Président
Et le bureau du CIQ de Venelles